



**PROCES VERBAL DE CARENCE DU COMITE SYNDICAL  
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2023**

Par une convocation en date du 16 novembre 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO a été réuni en séance publique ordinaire le 27 novembre 2023 à 14H30, à ESCALQUENS, sous la présidence de François NAPOLI Président.

➤ **Assistaient à la réunion :**

Étaient présents :

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Intercommunalité</b>
NAPOLI	François	Communauté de Communes Hauts Tolosans

<b><u>DELEGUES SUPPLEANTS</u></b>		
BEN SACI	Djemel	<u>Communauté d'agglomération du SICOVAL</u>

➤ **Étaient portés excusés :**

ARJO Claudette, Communauté de Communes Cagire Garonne Salat,  
 AYGAT Chantal, Communauté de communes Hauts-Tolosans,  
 AZEMA René, Communauté de Communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais,  
 BARRERE Françoise, Communauté de communes  
 BONNAFE Robert, Communauté de Communes Hauts Tolosans,  
 CARDEILHAC-PUGENS Etienne, Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain,  
 CISSOU Jean-Marc, Communauté de Communes Coteaux de Bellevue,  
 GASQUET Etienne, Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo,  
 GELI Bertrand, Communauté de Communes Lauragais Revel Sorezois,  
 GRANGE Arlette, Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo,  
 JEANJEAN Pierre, Communauté de Communes du Frontonnais,  
 LUCENA François, Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois,  
 REMY Jean-Louis, Communauté de Communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais,  
 SIGAL Sandrine, Communauté de Communes du Frontonnais,  
 TERRANCLE Serge, Communauté de Communes du Frontonnais,  
 VOUGNY Claire, Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

---

---

**QUORUM NON ATTEINT :**

- Conformément aux articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté, après avoir procédé à l'appel nominal des membres, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir soit :

**1 Délégués titulaires sur le nombre total en exercice et 1 Délégué suppléant en remplacement d'un délégué titulaire momentanément absent**

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, le Conseil Syndical sera à nouveau convoqué, à trois jours d'intervalle au moins, soit pour une séance reportée le **Lundi 04 décembre 2023**.  
A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 14H45.

**Fait à Escalquens,  
Le 27 novembre 2023**

**François NAPOLI  
Le Président**

